

Zoé Usson, habitante de Cocures depuis presque trente ans, opposée à ce projet

Aberration économique :

projet inutile et coûteux , alors qu'il suffirait de remettre en état les murets des protection pour sécuriser la route. Contrairement à ceux qu'affirment certaines, cette route est peu fréquentée hors saison touristique, soit un à deux mois en été. Pour se rendre rapidement à Mende depuis le Pont de Montvert, il y a la D35, qui a déjà fait l'objet de travaux d'élargissement et est moins sinueuse et bien plus rapide que la D998. Le nombre très faible d'habitants à l'année amenés à se déplacer sur la portion de route concernée par l'élargissement pour rejoindre Florac, ne justifie pas un tel investissement financier. L'argument de la sécurité routière est tout aussi fallacieux. Depuis plus de vingt sept ans que j'habite à Cocures, il n'y a eu qu'un seul accident grave entre Cocures et la Vernède, n'ayant, heureusement pas entraîné la mort, ni de graves blessures sur la conductrice . Il est à souligner que cet accident n'était pas du à la dangerosité de la route, mais à l'imprudence de la conductrice qui téléphonait au volant, et a donc perdu le contrôle de son véhicule, ainsi qu'au manque d'entretien des murets de protection le long de cette route : étant en très mauvais état et partiellement effondrés, ils n'ont pas pu éviter que la voiture ne tombe dans le ravin.

Cet élargissement serait donc uniquement destiné à faciliter la circulation des touristes, et principalement des camping-cars, toujours plus nombreux en période estivale. Cela paraît tout à fait contre productif, quand on constate d'années en année que cette forme de tourisme ne rapporte quasi rien au niveau économique, si ce n'est au super-marché local. En effet de plus en plus de coming-caristes font le choix de stationner hors des ères prévues à cet effet (le village de Cocures est bien placé pour le savoir, son parking situé le long de la D998, étant envahi chaque été, au point que les habitants ne puissent plus y stationner. Les camping-carists y profitent d'un point d'eau gratuit, ainsi que d'un accès à l'électricité, qui sont financés par les impôts des locaux. Ces services « gratuits », au départ destinés à rendre un service ponctuel à d'éventuels visiteurs, se retrouvent détournés de leur fonction première, certains camping-cars en profitant durant des jours. Le manque à gagner qu'engendre ce type de tourisme pour les campings, hôtels, gîtes etc... de la commune est flagrant). Encourager cette forme de tourisme, c'est aussi mettre en péril certaines zones naturelles protégées, puisque de plus en plus de camping-cars stationnent le long des pistes, à des endroits où cela leur est théoriquement interdit, et n'hésitent pas à y déposer leurs ordures, ou à y pratiquer des vidanges d'eaux usées.

D'autre part, le « calcul » selon lequel faciliter la circulation routière sur cet axe, au détriment du charme pittoresque des petites routes existantes attirerait plus de visiteurs est idiot . Lorsqu'on interroge les touristes qui font le choix de venir en Lozère, on s'aperçoit que ce qu'ils viennent y chercher, c'est justement de l'authenticité, de petites routes bordées de murets en pierre surplombant les rivières, de petits villages préservés de la bétonisation.

Aberration écologique :

Le site concerné est classé zone Natura 2000 – Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF type I et II), Zone Spéciale de Conservation des habitats et des espèces (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS : directive oiseaux).

Outre le fait que ces travaux vont saccager un des plus beaux paysages du Sud-Lozere, ils vont aussi avoir un impact sur la biodiversité, alors même que les habitants de la commune ont montré leur

désir de la préserver en candidatant pour participer à l'ABC de la biodiversité. Lors des réunions préparatoires à l'élaboration du dossier, le site sur lequel porte le projet d'élargissement a été choisi par les habitants présents comme particulièrement beau, riche et digne d'intérêt à leurs yeux. D'autre part, le projet de réaliser des accotements le long de cette portion de route faciliterait le stationnement des véhicules le long de la chaussée, et augmenterait encore plus la fréquentation des lieux de baignade au bord du Tarn. Du fait de la publicité qui en est faite sur internet, et de son caractère exceptionnel, cette portion de rivière a vu sa fréquentation décupler depuis quelques années, alors même que le niveau de l'eau ne cesse de baisser, du fait des sécheresses. Cette surfréquentation engendre une baisse de la qualité de l'eau (éjections humaines, utilisation de crèmes solaires polluantes, etc...), la prolifération de bactéries et d'algues toxiques, et menace la biodiversité en dérangeant le milieu naturel.

De possibles conflits d'Intérêts :

Le village de Cocures a déjà été défiguré, contre l'avis de la majorité de ses habitants et de ses visiteurs, par la construction de sa Zone Artisanale, elle aussi située sur une zone de protection naturelle classée Natura 2000. Alors que l'enquête d'utilité publique avait conclu que cela n'aurait qu'une incidence limitée sur la topographie du site, la colline sur laquelle est située la Z.A a totalement été rasée, et une partie des terres et rochers issus de cet arasement ont été déposés de façon illicite par l'entreprise qui a réalisé les travaux, sur deux sites de la commune : « le four à chaux », et au dessus du « chemin de la Rôda », sur des terrains appartenant au gérant de cette entreprise. Cette même entreprise, la SARL Chapelle, a été la grande bénéficiaire de la Z.A, puisqu'elle s'est vu attribuer trois lots sur les cinq existants, et qu'un quatrième lot a été attribué à la SARL Techni-Lauzes, elle aussi gérée par Monsieur Chapelle.

Le coût exorbitant de ces travaux, la destruction des terres agricoles, et l'implantation de la ZA sur une zone protégée avaient été justifiés par l'installation de nouvelles entreprises sur la commune, et donc par la création d'emplois. Il n'en a rien été, puisque les effectifs de la SARL Chapelle sont restés les mêmes, que cette société était déjà implantée sur le village, et que la SARL Techni-Lauzes n'emploie personne.

Concernant l'agrandissement de la D998, on peut légitimement s'interroger sur la véritable finalité de ces travaux titanesques, quand il ne fait aucun mystère pour les gens du village que la SARL Chapelle s'en verra confier la réalisation, et que son gérant possède certains des terrains concernés. Comme dit plus haut, cette portion de route n'est pas particulièrement touchée par des accidents : il n'y a qu'à consulter la documentation sur la localisation des accidents émise par la Préfecture de Lozère pour s'en rendre compte: aucun accident même léger, n'est à déplorer sur ce trajet depuis des années. L'argument de la sécurité routière ne tient donc pas. Seul l'argument touristique peut motiver un tel projet, et il semble tout à fait disproportionné de dépenser plus de trois millions d'euros dans l'espoir que quelques touristes voient leurs conditions de circulation améliorées deux mois dans l'année.

Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposée à ce projet, coûteux, inutile, et désastreux tant au niveau écologique, qu'au niveau de la préservation du patrimoine.